

Le logement du futur : conclusion du président du jury

Autor(en): **Blumer, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **70 (1998)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129593>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONCLUSION DU PRESIDENT DU JURY

Même quand on a une idée forte qu'on prépare soigneusement et qu'on lance avec ferveur, on se trouve souvent, le jour après, en face d'une critique - l'autocritique incluse - qui nous questionne si on a vraiment réussi. Cette expérience n'est pas exceptionnelle. On la fait tout le temps, dans tout domaine. Il ne faut donc pas s'étonner qu'après le concours de Delémont, il y a des voix qui demandent si les buts envisagés furent atteints. Alors il est temps de se rappeler ce qui était dit auparavant, qu'elles étaient les contraintes et les libertés données aux participants et qu'elles étaient les attentes l'on pouvait avoir.

Les organisateurs du concours ont parlé dans leur programme du logement du futur, cela est vrai, mais on a parlé d'un futur immédiat et concret. Dès le commencement c'était la réalisation d'un exemple - et non pas un concours d'idées - qu'on a envisagé. Partant d'une réflexion sur la structure familiale, l'inflation du confort et la pénurie économique, on a souhaité trouver des propositions de logements flexibles, adaptables et bon marché. D'autre part, on a cherché à obtenir des propositions pour des ensembles. C'est à-dire qu'on n'a pas voulu se limiter à des maisons, mais qu'on a inclus le quartier, c'est à dire l'espace public. Finalement le programme a mis un poids clair sur l'idée d'un laboratoire à l'échelle nature. C'est à dire qu'on a attendu des propositions urbanistiques qui soient réalisables par différentes architectes.

Commençons par l'organisation de l'ensemble. Le mot «quartier» fut utilisé explicitement dans le programme. Il ne s'agissait donc pas de proposer des bâtiments bon marché qui se rassembleraient sur la parcelle comme des vaches sur le pré, un effet trop connu quand il s'agit de logement à coût modéré. N'oublions pas que c'est justement dans le cas des maisons économiques qu'il faut donner une grande importance à l'extérieur, aux espaces publics, qui servent d'extension de la maison ou de l'appartement même. Ces espaces ne peuvent pas être des surfaces résiduelles entre maisons. Il faut trouver une forme extérieure clairement définie qui permet avec peu de moyens de formuler une proposition simple reflétant des notions comme : rue, ruelle, cour et

place, et qui se base sur une délimitation nette des territoires privés et publics.

Dans ce domaine tous les lauréats du concours font des propositions décidées. Si «Les heures claires» ainsi que d'une certaine façon «Frange de ville» travaille avec les images classiques de rue, jardin d'entrée et jardin, «Code barre» alors fait la proposition intéressante d'une séquence de cours-rues entrelacées par le système différencié des connections.

L'intégration des espaces extérieurs privés - à l'étage - dans le corps du bâti permet une structuration fonctionnelle ainsi que variée des dites cours longitudinales. «Urbicande» finalement montre le réseau dense typique des organisations cellulaires.

Le changement des dernières années dans la structure sociale suggère un changement dans le concept de l'organisation du logement. On parle beaucoup des personnes seules - des singles - des structures sociales alternatives à la famille classique et d'un autre rythme de vie et de travail. Tout cela va sans doute influencer le cadre de vie y compris, la façon dont on organise l'habitat.

Néanmoins il y a différence de lieu et de groupes sociaux. Les participants au concours savaient que Delémont n'était ni Bâle ni Genève, qu'on ira construire dans un contexte plutôt «campagne» et ils s'en rendaient compte, au plus tard après la lecture des contraintes du programme.

Le défi fut surtout de trouver des systèmes simples de développement. Il fallait des plans modulaires qui, partant d'une cellule de base, pouvaient prendre différentes dimensions et formes. Tout cela sans renoncer sur des dispositions connues - on pourrait dire même habituelles - qui seront toujours demandées dans le prochain futur. Ainsi on trouve, chez les lauréats:

- le principe de la couche de service avec la couche des espaces d'habitation devant, qui permet une croissance linéaire
- le principe du noeud accès - services avec l'addition des strates d'habitation
- et le principe des systèmes de croissance cellulaire sur deux étages. Tout cela dans des structures additives avec l'indication de construction rationnelle et simple.

Il est clair que l'économie des projets rendus n'a pas pu être vérifiée en détail, même après le contrôle des projets du dernier tour par un bureau spécialisé. Néanmoins on peut constater après ce contrôle que la rigueur des volumes et des plans proposés par les lauréats ainsi que leur adaptabilité à une production traditionnelle ou industrialisée, vont permettre une réalisation de l'ensemble dans le cadre envisagé par le programme.

L'énoncé du programme met en valeur le souhait de réaliser un laboratoire de vraie grandeur constitué par les architectures les plus intéressantes issues du concours.

En plus de la recherche du logement il s'agissait pour les participants de trouver une disposition de l'ensemble qui permettait d'y intégrer d'autres architectures que la leur. Il y avait donc le problème de la compatibilité. Le jury était très content d'avoir trouver quatre lauréats dont les propositions indiquaient la possibilité de combiner leurs travaux. Toutefois il y a des divergences de l'interprétation de l'espace public. Certains voient le projet urbain comme entité indissociable de bâtiments et d'espaces publics dont ils vont d'abord essayer de repousser tout élément étranger de son territoire. Même en proclamant la compatibilité de son projet avec d'autres propositions, un auteur a la tendance de s'enfermer sur soi-même. Voilà le travail qui reste à faire. Sans renoncer sur la base de leurs pensées les lauréats doivent élaborer un plan coordonné du quartier qui va se transformer et intégrer leurs projets dans un nouvel ensemble cohérent.

Reste la question des buts et du succès. Je pense que le concours de Delémont a prouvé une fois de plus la valeur d'une telle procédure. Le résultat montre qu'il était possible d'obtenir des propositions innovatrices autant que réalisables. Il ne faut pas oublier que le but dans ce cas-ci c'est le logement du futur à Delémont et non pas d'un futur utopique, du futur d'un «non lieu». Ce qui reste c'est d'encourager la comme et le maître d'ouvrage de s'engager sans retard à la réalisation de ce laboratoire vraie grandeur de logement.

Jacques Blumer